

N°529

du 04
SEPT
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

LE FLEUVE ET LE TORRENT

La liberté de manifestation n'est le monopole de personne.
 Ces jours-ci une marée humaine composée de plusieurs milliers de personnes a défilé dans le calme et la bonne humeur dans les rues de Lomé.
 Le cortège était impressionnant à plusieurs titres.
 Par le nombre de citoyennes et de citoyens qui se sont spontanément rassemblés sans aucun tapage médiatique.
 Par la joie et la bonne humeur qu'affichaient participantes et participants. La musique adoucissait le cortège.
 Par l'ordre parfait constaté tout au long de la réunion: ici pas de casses, pas de violences, mais un grand respect pour les personnes et les biens publics.
 Par le soutien déterminé apporté à la politique du pouvoir. Partisans d'UNIR, membres de la société civile, modestes travailleurs souhaitaient marquer leur résolution d'appuyer l'action du président togolais, Faure Gnassingbé et leur ras-le-bol face aux injures et diffamations semées par des irresponsables depuis des semaines.
 C'était comme un long fleuve tranquille qui a sillonné la ville de la Colombe

suite à la page 3

P.4 Mauvaise gouvernance et fraudes à la Fédération de producteurs de coton

Les non-dits qui ont poussé à dissoudre les organes de la Fédération de coton

** Une gestion temporaire mise en place à la Fédération des producteurs*

P. 4 Besoins de liquidités bancaires

La Banque centrale renfloue le Togo de 27 milliards Cfa



Lt-Colonel Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture

P.7 Société

Les filles-mères font la mode

P.3 Par un appel d'offres qui court dès mercredi

L'Autorité veut mieux rapprocher les services postaux des populations

P.7 Développement à la base

Le gouvernement soutient les quartiers vulnérables de Lomé



Bancassurance

Crédit assurance - Souscription - Partenariat avec les compagnies d'assurances

Pour cette rentrée aussi, préparez au mieux l'avenir de vos enfants avec nos prêts scolaires UTB et bénéficiez de nos taux attractifs.

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

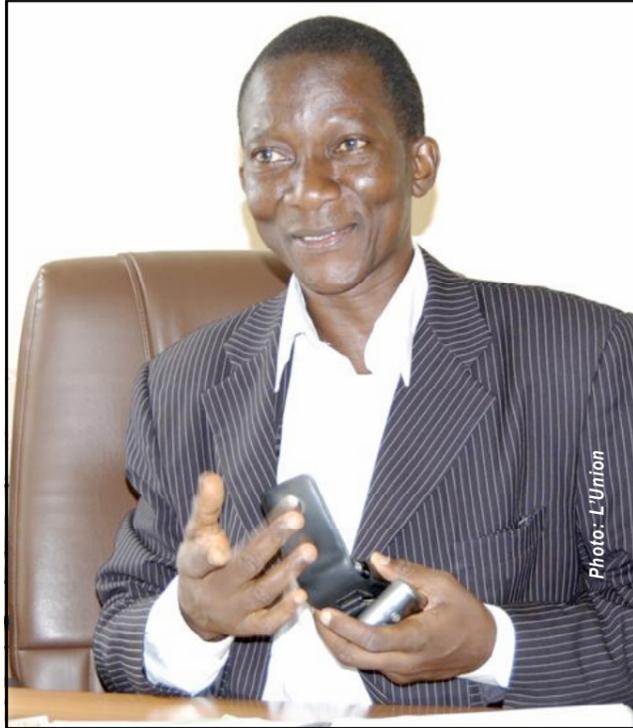
Mauvaise gouvernance et fraudes à la Fédération de producteurs de coton

Les non-dits qui ont poussé à dissoudre les organes de la Fédération de coton

Sylvestre D.

Le ministre de tutelle a annoncé la décision du Gouvernement de dissoudre le Conseil d'administration et le Conseil de surveillance de la Fédération Nationale des Groupements des Producteurs de Coton (FNGPC). Car, a souligné le Lt-col. Ouro Koura Agadazi, « suite à un contrôle de gestion de l'Inspection Générale des Finances (IGF) des organes de supervision (Conseils d'administration et de surveillance de la FNGPC), des malversations ont été décelées : des fonds alloués à la contrepartie du PASA ont été détournés à d'autres fins ». Le président de ce Conseil d'administration, Baba Djabakatié, s'est lancé dans une contre-attaque en sillonnant des radios privées et en tenant une conférence de presse : « il est clair que nous gênons certaines personnes dans la gestion scabreuse qu'ils font de l'argent des producteurs. On a alors décidé de nous dégager purement et simplement (...) Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de rage ». Dans la foulée, le patron de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), Djagni Kokou, a tenu à préciser que son institution n'y est pas mêlée : « la mauvaise gestion, c'est au niveau de la FNGPC et non au niveau de la NSCT ». Naturellement, tout devient flou dans la tête du citoyen lambda qui a écouté tout ceci. Alors, qu'est-ce qui se cache derrière le travail de l'IGF ?

Dans sa méthode, l'IGF vient chez vous, vérifie, vous pose des questions, vous réclame des pièces justificatives en guise de défense, et pond des recommandations. Devant la presse, Baba Djabakatié n'a pas brandi les documents établis. L'UNION a encore fouiné pour en savoir plus sur la gestion instituée à la FNGPC. Dans les constats, pêle-mêle, la gestion quotidienne du Conseil d'administration (CA) n'est soumise à aucun contrôle. L'Assemblée générale, censée se réunir une fois par an au premier trimestre de l'année qui suit la clôture de l'exercice, n'est pas convoquée jusqu'à la date du 13 juillet 2012, en violation des statuts de la Fédération (article 19). Et, suivant l'article 23, l'actuel CA élu le 21 octobre 2005 a bouclé deux mandats consécutifs (6 ans) à la date du 21 octobre 2011, mais continue sa mission sans l'aval de ladite Assemblée. Ce qui contredit les propos du sieur Djabakatié qui a dit n'avoir que trois mois de mandat illégal. Les mêmes statuts ont prévu une direction opérationnelle pour animer la FNGPC sur le terrain qui, jusqu'ici, n'a jamais vu le jour. Des séances de travail répétitives et sans objet précis sont souvent organisées entre le président et le trésorier, avec des retraits injustifiés de fonds à la banque. Un montant de 90.000 francs Cfa par trimestre est versé à un huissier comme frais de loyer d'une villa pour le compte du président et du trésorier à Atakpamé pour



Lt-Colonel Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture

d'éventuels déplacements au siège, alors qu'il y a huit chambres prévues à cet effet dans l'immeuble du siège ; donc des dépenses inutiles. La gestion des frais de communication est dite opaque : la Fédération a octroyé durant l'exercice 2011 des cartes de

recharge téléphonique à concurrence de 1.022.500 francs, sans décharges de la part des bénéficiaires. Le Conseil d'administration et le conseil de surveillance se sont octroyés en 2011 une prime de motivation de plus de 19 millions de francs Cfa,

sans motif valable.

5 agents sur un effectif de 66 ne disposent pas actuellement de contrat de travail. Les salaires appliqués au personnel ne sont pas conformes à la réalité, surtout que le personnel ne dispose pas de bulletin de paie et est toujours payé par état collectif. Le personnel n'est pas affilié à la CNSS ; la Fédération ayant arrêté le prélèvement et le versement des cotisations à partir de novembre 2010. Plus est, les membres de la FNGPC n'ont pas payé les droits d'adhésion.

Le président et le trésorier du CA effectuent les dépenses qui ne sont soumises à aucun contrôle préalable. La plupart des dépenses n'ont pas de support (factures, reçus ou décharges des créanciers). Certaines lignes budgétaires de l'exercice 2011 ont enregistré des dépassements pour défaut de contrôle budgétaire. Le président a transféré assez de fonds destinés aux crédits des groupements au profit du fonctionnement ; une pratique contreproductive et contraire à la politique de crédit. Les comptes de l'exercice 2011 ne sont pas certifiés à la date du 13 juillet, au lieu de fin

mars. La comptabilité n'est plus tenue à la FNGPC depuis le départ du comptable le 7 juin 2012. On parle aussi d'opacité dans la gestion du compte ouvert à l'agence principale Orabank-Togo. Le paiement d'une dette de 6.040.000 francs et le virement de 50 millions de francs au profit de FES Sarl ont été constatés dans les dossiers financiers de la Fédération ; le président a déclaré y avoir des prises d'intérêts : conflit d'intérêts. L'octroi des crédits est décidé par le président et le trésorier à l'insu des autres membres du CA, ce qui n'est pas prévu par les textes. Des prêts de complaisance sans dossier préalable introduit par les bénéficiaires. Pas de tableau d'amortissement pour les crédits accordés aux groupements de producteurs.

La convention d'assistance juridique, de conseil et de représentation signée le 1^{er} juillet 2012 avec un huissier de la place n'a respecté aucune procédure. Au passage de l'IGF, il a été déjà constaté que l'huissier a encaissé une avance de 1.800.000 francs Cfa, sur le forfait annuel de 3.600.000 francs conclus. Le président est

passé outre la décision prise avec la NSCT d'affecter un montant de 400.000.000 francs au compte FNGPC/PASA en procédant à des retraits unilatéraux de fonds qui ont servi à faire des crédits non autorisés, etc. Au point qu'un confrère s'est demandé comment on peut reprocher tout ça à quelqu'un, l'interpeller et le garder pendant 10 jours, et qu'il soit libéré...

En tout cas, ça a suffi à l'Exécutif pour décréter la mise en place d'un comité provisoire composé de cotonculteurs pour un délai de deux mois, l'affectation d'un comptable public pour accompagner le comité provisoire durant les deux mois, et l'élection d'un nouveau Conseil d'administration et d'un nouveau Conseil de surveillance dans un délai de deux mois. Il faut rappeler que la mission de l'IGF à la FNGPC a été faite du 4 au 15 et du 20 au 28 juillet 2012.

Du côté de la Fédération, visiblement, c'est l'alliance. On dit n'être pas d'accord avec l'IGF qui aurait dû leur envoyer un rapport provisoire, leur donner 30 jours pour se défendre, avant le rapport définitif.

Une gestion temporaire mise en place à la Fédération des producteurs

L'inspection générale des finances (IGF), un corps de contrôle créé en juillet 2008, a accompli sa mission. Rapport en a été versé à qui de droit. Ce corps a été saisi le 13 juin 2012 aux fins de l'envoi d'une mission de contrôle à la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (FNGPC), qui dispose de 40 pour cent des parts de la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct). Il s'agissait de mener une vérification comptable et financière au siège de la Fngpc, contrôle exécuté sur pièce et sur place, en présence des responsables du Conseil d'administration de la Fédération – à savoir le président, le secrétaire général et le trésorier général – et du personnel, ainsi que de la direction administrative et financière de la Nouvelle société cotonnière.

Au cours des investigations, les vérificateurs ont dit avoir décelé plusieurs irrégularités dans le fonctionnement et la gestion de la fédération, qui résident dans des détournements de toutes sortes et notamment des fonds destinés à la constitution de la contrepartie de la Fngpc dans le cadre de l'appui au secteur agricole (Pasa), l'octroi de crédits en intrants agricoles depuis 2009 et non entièrement remboursés, l'illégitimité du conseil d'administration du groupement dont le mandat a expiré depuis octobre 2011 et des fautes de gestion du président du conseil d'administration de la fédération. Vu les indices de détournement décelés par les

vérificateurs et dans le souci d'éviter une fuite possible des bénéficiaires de cette forfaiture, l'inspection générale des finances, aux fins de maximiser le recouvrement des sommes détournées, a sollicité le concours de la gendarmerie nationale pour la prise de mesures conservatoires. Ce qui n'a pas suffi d'empêcher le trésorier général du conseil d'administration du groupement des producteurs, Kokou Goha, de prendre le large, a indiqué les ministres Ouro Koura Agadazi de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche et Adji Otéth Ayassor de l'Economie et des finances.

Pendant que le sieur Kokou Goha sauvait sa tête, c'est Baba Djabakatié qui se versait sur les radios privées de Lomé, en fin de semaine dernière, pour se justifier, sur la place publique contre une institution de contrôle légalement créée. Au mépris de la loi, et sur les médias qui acceptent de l'accueillir. Baba Djabakatié, c'est le président de la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (Fngpc) ; Kokou Goha, c'est son trésorier général. Les deux ont reçu une demande d'explication adressée par les vérificateurs et dont les réponses n'ont apparemment convaincu personne, a-t-on affirmé en conseil des ministres du 23 août dernier.

L'analyse des faits et des actes, sauf invention de l'Inspection générale des finances, ont clairement établi la forte implication

de Baba Djabakatié et de Kokou Goha dans les irrégularités constatées, qui ont poussé l'inspection générale des finances à prendre des mesures conservatoires auxquelles le trésorier a échappé malgré la sollicitation du concours de la gendarmerie nationale. A ce jour, plus de 100 millions de francs Cfa ont été récupérés auprès des intéressés et reversés sur le compte FNGPC/PASA qui attend incessamment des ressources de la part des partenaires en développement, notamment de la Banque mondiale, a affirmé le gouvernement. Avec le risque que la situation ainsi créée peut hypothéquer la signature d'une convention de financement entre le PASA et le FNGPC. Plus encore, un Projet de renforcement des capacités des organisations de producteurs de coton (Procopc) financé par l'Union européenne, à hauteur de 100 millions de francs de crédit en intrants agricoles et une enveloppe de 100 millions d'autant de francs destinés au renforcement des capacités des producteurs a été dévié de sa trajectoire. L'inspection des finances a découvert que la fédération des producteurs a changé la destination de ces fonds en achetant plus des engrais qu'elle a encore distribués aux producteurs sous forme de crédit.

Il s'élève à 209,808 millions de francs le montant total des crédits en intrants agricoles accordés, dont

le remboursement excède réglementairement la durée des 3 mois et va au-delà d'une campagne agricole. Courroux de l'inspection des finances qui décrète une batterie de mesures dont la reconstitution de l'intégralité de 400 millions de francs mis à la disposition de la fédération des producteurs par le Nouvelle société cotonnière pour la constitution partielle de sa contrepartie en projet FNGPC/PASA. Il sera mis en place une administration provisoire chargée de préparer une assemblée générale en vue de renouveler les instances dirigeantes de la FNGPC, notamment le comité de surveillance et le conseil d'administration (CA), dans un délai maximum de 6 mois. Etant donné que le mandat des responsables actuels a expiré depuis octobre 2011 et que ces derniers sont les principaux responsables des fraudes constatés, l'Inspection générale des finances

recommande qu'ils soient exclus des prochaines élections (ils ne doivent être ni candidats, ni votants).

La mise à jour du fichier des crédits accordés aux producteurs de coton par la fédération depuis sa création en 2005 doit être effectuée afin de permettre un recouvrement optimal ; ainsi que la mise en place effective de la direction opérationnelle prévue par les statuts de la fédération. Un comptable public devra être temporairement désigné par la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique pour gérer les fonds de la fédération des groupements jusqu'à la normalisation complète de la situation. L'Etat ayant apporté sous plusieurs formes des concours financiers à la fédération, il est de son plein droit, lorsqu'il le juge nécessaire, d'assurer la gestion comptable de la fédération par un des ses fonctionnaires, estime-t-on officiellement.

EDITORIAL

LE FLEUVE ET LE TORRENT

suite de la page 1

de la Paix à la place de l'Indépendance.

Ce cortège remettait à sa juste place le torrent chargé d'eaux boueuses qui tente de submerger depuis trop longtemps le pays avec son cortège de groupuscules auto-proclamés, ses violences et ses casses, son

pessimisme si loin des réalités.

On se prenait pourtant à rêver que, pour le grand bien du Togo, le torrent trouve sa voie pour rejoindre le fleuve.

L'espérance dans l'avenir repose sur cet espoir de métissage dans la paix, l'union et le respect des différences.

Besoins de liquidités bancaires

La Banque centrale renfloue le Togo de 27 milliards Cfa

Jean Afolabi

Les banques et établissements de crédit du Togo ont eu recours, mardi, d'un total de 27,1 milliards de francs Cfa, provenant de l'opération d'adjudications hebdomadaires de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) qui a mis dans le circuit la bagatelle somme de 404,791 milliards de francs. L'opération arrive à échéance le 3 septembre prochain, d'après un

communiqué de l'institut commun ouest africain d'émission. L'opération a enregistré la participation de trente-quatre établissements de crédit provenant des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0000% et 3,0753%. Les taux minimum et maximum proposés se sont situés à 3,0000% et 3,2500%.

De loin, les établissements de

crédit du Bénin se sont adjugés 147,800 milliards de francs, suivi de ceux du Burkina Faso et du Mali, avec respectivement 74,430 milliards et 67,300 milliards de francs. Le Sénégal suit avec 36,663 milliards de francs, et la Côte d'Ivoire avec 35,336 milliards de francs. Quant aux établissements de crédits du Niger et de la Guinée-Bissau, ils s'en sont sortis avec respectivement 9,850 milliards et 6,312 milliards de francs.

Production cotonnière

Le Bénin table sur 500 mille tonnes cette campagne

Le Bénin espère plus de 500.000 tonnes de coton cette année - La production cotonnière du pays, bien que démarrée tardivement avec des difficultés d'organisation interne et d'approvisionnement en intrants, s'annonce sous de bonnes perspectives, indiquent les cadres du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche. En effet, selon des statistiques publiées fin août et reprises par Panapress, la superficie totale emblavée s'élève à 336.602 hectares contre une prévision de 350.000 hectares, soit un taux de réalisation de 96,17 pc au 6 août. On espère ainsi une production de plus de 450.000 tonnes, un record jamais atteint par le Bénin depuis plus de dix ans.

Concernant la mise en place des intrants, le directeur général de la

Société nationale de promotion agricole, Idrissou Bako, assure que cette étape a été également bien conduite avec six types d'intrants en quantité satisfaisante. Selon le ministre de l'Economie et des finances, Jonas Gbani, l'Etat dispose suffisamment de moyens financiers pour faire face à toutes les opérations de la campagne cotonnière en cours. Il a indiqué que sur un besoin de financement de 82 milliards de francs Cfa, 93 milliards ont été déjà engagés et le gouvernement a déjà obtenu une avance de 47 milliards. 'Nous sommes en train de prendre les dispositions pour payer les producteurs cash', a-t-il assuré.

Au Bénin, rappelle-t-on, le coton représente 40 pour cent des entrées de devises, 12 à 13 pour cent du Produit intérieur brut (PIB), environ

60 pour cent du tissu industriel national et assure un revenu à plus d'un tiers de la population. Après la crise de confiance entre l'Association interprofessionnelle de coton (AIC) et le gouvernement, suite à la contestation des statistiques de la campagne écoulée, la campagne cotonnière en cours constitue un enjeu majeur pour le Bénin.

Le président Yayi Boni fait de sa réussite un défi et multiplie rencontres des acteurs, tournées dans les zones et mesures d'accompagnement pour atteindre un record de 500 000 tonnes. Plusieurs mesures spéciales ont été prises à cette fin et le chef de l'Etat a même promis des récompenses aux communes et aux producteurs qui contribueront de façon significative à la réussite de la présente campagne.

Par un appel d'offres qui court dès mercredi

L'Autorité veut mieux rapprocher les services postaux des populations

L'avis d'appel d'offres, qui court à partir de ce 5 septembre 2012, est clair. Le Gouvernement togolaise envisage d'octroyer une licence pour l'exploitation des services postaux, afin d'améliorer la couverture des localités de l'intérieur du pays en infrastructures postales adéquates. Principalement dans les régions des Plateaux, Centrale, de la Kara et des Savanes. Tout devra donc déboucher sur un meilleur accès des populations aux services postaux, notamment par l'accroissement de la pénétration des services postaux, l'amélioration de la qualité de service en termes de délai de livraison, la promotion des services de proximité avec des tarifs répondant aux besoins du marché. Par le biais de l'Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P), les investisseurs potentiels sont invités à soumettre leurs offres. Et ce, jusqu'à la date limite de dépôt fixée au 19 octobre 2012. Les personnes intéressées sont tenues de produire des informations sur leurs expériences et capacités d'assurer l'exploitation des services postaux dans lesdites régions, avec des références des prestations similaires, des capacités techniques, financières, etc.

Traditionnellement, les services postaux s'arrêtaient à la distribution de courriers. Mais, depuis lors, les choses se sont étendues avec des services de domiciliation de salaires,



Cina Lawson, Ministre des Postes et Télécommunications

de transferts d'argent, d'internet, de transport en commun, de télécommunication, d'envoi de fax, etc.

Récemment, il a été indexé la faiblesse du trafic des envois : 2 millions d'objets, 0,31 lettre par habitant et par an, 1 boîte postale pour 200 habitants en moyenne. La densité postale est de 1,5 point de présence postale (PPP) pour 100.000 habitants au Togo, contre une moyenne de 1 PPP pour 93.000 habitants en Afrique subsaharienne et 1 PPP pour 9.000 habitants au plan mondial. D'où la définition nécessaire d'une nouvelle approche sectorielle. Parallèlement, le réseau

des services financiers postaux est en croissance continue malgré les nombreuses contraintes structurelles et commerciales : 60.000 comptes environ pour une épargne globale de 5,6 milliards de francs Cfa et plus de 9 milliards de francs Cfa au titre des comptes courants. Le montant des mandats échangés au plan national s'élève à 6 milliards de francs Cfa par an. La Poste demeure le seul opérateur financier dans les zones rurales. A noter que les insuffisances dans la qualité de service, en termes de délais de distribution, s'améliorent par la mise en exploitation du transport mixte de courriers et passagers, au quotidien.

Société

Les filles-mères font la mode

Si enfanter pendant l'adolescence constituait un sacrilège dans les sociétés traditionnelles, le fait va grandissant aujourd'hui, ceci au grand dam des familles qui doivent fournir des efforts supplémentaires pour subvenir aux besoins de la jeune mère et sa progéniture.

Etonam Sossou

«Allez et multipliez vous». Telle est l'une des premières recommandations assignées aux Hommes par le Créateur, selon la mythologie judéo-chrétienne. Une adresse qui connaît des interprétations mitigées dans les sociétés modernes. Un fait plus perceptible chez les adolescentes qui, à la suite d'une grossesse précoce, deviennent des filles-mères. Le phénomène est si récurrent qu'il est devenu banal. C'est à la faveur d'une idylle éphémère et immature que ces dernières imposent à leurs parents souvent de modèles

ans à l'âge de 17 ans», raconte en pleurs Honorine, une grand-mère infortunée. La même source précise que «J'ai été sous le choc à l'annonce de la grossesse d'Ingrid. Dépassés et incapables de l'abandonner comme se fut le cas pour sa grande sœur, mon mari et moi avons stoppé la scolarité de ses deux cadets pour concentrer le peu de moyens que nous avons pour son accouchement, l'auteur de la grossesse étant introuvable». Comme dans des cas similaires, la grossesse de l'adolescente connaît de nombreuses difficultés. Des difficultés dues à son jeune âge.

Résultat, c'est par césarienne

jeune mère peu brandir sa fillette de 1 an.

Dépravation des mœurs

En fait, enfanter pour certaines c'est une démonstration de la capacité de procréer. Dans certaines sociétés, la maternité précoce est preuve de fécondité et un moyen de convaincre tout éventuel prétendant au mariage. Un avis relativisé par de nombreux observateurs. «Le fait que les adolescentes, deviennent de plus en plus des mamans est une fois encore la conséquence du mimétisme du mal-être social. Ne sachant plus quoi faire pour satisfaire leurs besoins elles sont contraintes de se livrer aux hommes pour trouver leurs moyens de subsistances», commente Eliane M., communicatrice. David a une perception différente de ce phénomène. Cet étudiant pointe un doigt accusateur sur la démission de la femme-mère de son rôle social. «Nos mamans sont de nos jours asservies par ce qu'elles appellent émancipation de la femme au point d'ignorer leurs devoirs d'éducatrice. Notamment l'éducation des enfants». Conséquence déduit-il, «C'est ainsi que, n'ayant reçu aucune éducation sexuelle à la base, et sous l'influence des médias, les jeunes filles se laissent aller».

Pour Louise, coiffeuse, la responsabilité maternelle est plus grande dans ce phénomène. «Il n'y a plus de respect pour les valeurs. La société est dépravée et les mœurs aussi.» Plus explicite, elle précise que, «Les mamans, au lieu d'inculquer les bonnes valeurs aux enfants passent leurs temps à lutter pour la démocratisation du pantalon. Conséquence, la jeune fille fait ce qu'elle veut sans pour autant évaluer les risques des actes posés». Les causes de la recrudescence du phénomène de fille-mères, est à chercher dans le désœuvrement des filles. Mais aussi, la même étude évoque, «l'absence d'éducation de base, le manque de compétence de la jeune fille pour se vendre sur le marché du travail, la pauvreté, l'insuffisance d'éducation sexuelle, l'ignorance et le poids des traditions et coutumes dépassées.»

Deux visages

A côté de ces jeunes filles qui deviennent des filles-mères à la suite d'une grossesse précoce, il existe celles-là qui, de leur plein gré, opèrent délibérément le choix de le devenir. Ceci, pour de multiples raisons personnelles ou sociales. La catégorie la plus connue est celle des ambitieuses et qui, n'aspirent pas au mariage. Et, à cause de leurs ambitions préfèrent enfanter très tôt et consacrer le restant de leur vie à leur carrière professionnelle. Une autre frange, accouche à l'adolescence par peur de coiffer sainte Catherine, sans au préalable avoir une progéniture. Ce qui pour elles représente un risque. Car disent-elles ? Une maternité tardive (après 25ans) serait source de grossesses à risque.



conditions des enfants «indésirés». Encore sous le couvert et sous la tutelle parentale, ces adolescentes-mamans sont pour la plupart incapables de fournir le gîte et le couvert à leurs progénitures. Le géniteur sans emploi et irresponsable dans la plupart des cas, prend la poudre d'escampette à l'annonce de la gestation. La cellule familiale devient dès lors le seul soutien de la jeune mère qui, comme toutes les mamans, ne révent que de préserver la vie de sa descendance. Une situation complexe et difficile à gérer pour les parents qui, peinés déjà à donner un avenir radieux aux fruits de leurs propres œuvres par dessus le marché conjuguer des efforts pour ne pas léser le nouveau venu de la famille. Un innocent sans défense qui n'a pas demandé à naître, encore moins, dans de telles conditions. «Ma fille Ingrid âgée de 16 ans vient de mettre au monde un beau petit garçon. Elle a suivi les traces de sa sœur aînée Andrea qui, elle aussi, a enfanté il y a deux

qu'Ingrid met au monde. Une situation qui oblige la mère de la jeune génitrice à s'investir dans une activité parallèle. «Actuellement j'ai utilisé mon fonds de commerce pour m'occuper de la layette et des frais de l'opération. Je suis contrainte de me battre comme une lionne pour faire vivre la famille». Une tâche rendue difficile par l'inactivité du père de famille à la retraite. Comme l'avoue, la mort dans l'âme, Honorine, grand-mère malgré elle. En fait, au nom du droit à la vie, par convictions religieuses ou par amour pour leur descendance, les parents des jeunes mères s'impliquent dans la survie de l'enfant venu au monde «par accident». Une chance que ne connaissent pas toutes les adolescentes-mamans. Alice, une victime de ces passages de jeunesse raconte, «Mes parents m'ont jeté dehors quand je suis tombée enceinte de ma fille. Toute seule et abandonnée à moi-même ce sont les copines qui m'ont aidée jusqu'à l'accouchement». Heureusement, la

Développement à la base

Le gouvernement soutient les quartiers vulnérables de Lomé

Les populations des quartiers ciblées par le Projet de Développement Communautaire dans les quartiers "vulnérables" de Lomé (PDCL) bénéficient depuis le 31 août 2012 des moyens nécessaires pour améliorer un temps soit peu leur quotidien. «Les quartiers urbains et périurbains ont aussi besoin des actions du développement à la base», a précisé au centre communautaire de Bè, le premier ministre, Kwesi Séléagbodji Ahoomey-Zunu, dans son mot de lancement officiel dudit projet en présence des membres du gouvernement, des ambassadeurs et des représentants d'institutions internationales.

Quatre quartiers (Bè Agodogan, Kodomé, Agblépédogan et Agoényivé Kitidjan) sont retenus pour la phase pilote de ce projet pour une durée de trois ans. Parmi les plans d'actions de ces quartiers on retient : l'amélioration des revenus et l'accès au crédit des femmes, la construction des latrines publiques, la réhabilitation des bâtiments scolaires, la collecte des ordures, l'éclairage public etc.

Environ 80 millions de Fcfa serviront à atteindre les objectifs fixés par le (PDCL) qui à côté de l'assainissement et de l'aménagement des infrastructures socio collectives, vise l'autonomisation financière de 350 femmes et l'insertion socioprofessionnelle de 250 jeunes.



La Table d'honneur à la cérémonie de remise

Selon le ministre du développement à la Base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes, Mme Victoire Dogbé-Toméghah, le PDCL une dynamique fortement encouragée et soutenue par le gouvernement togolais qui, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, a exprimé sa volonté de mettre en œuvre une politique de réduction de la pauvreté qui prend en compte les besoins réels exprimés par les populations et s'attaque au déséquilibre au sein des régions et entre les régions.

Le PDCL est un projet qui mobilise les femmes, les hommes, les jeunes des zones ciblées autour d'une dynamique d'auto développement de leurs quartiers. Comme tout autre programme de développement communautaire, il met l'homme au centre du développement et permet aux citoyens vivant dans le même quartier, partageant les mêmes réalités au quotidien d'écrire une histoire commune.

A travers le concept du "minimum

vital commun" qui se traduit pour une approche de développement à la base et l'inclusion des groupes vulnérables, le gouvernement a mesuré l'ampleur des attentes et a mis en place des mesures d'interventions pour promouvoir les dynamiques locales en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des populations.

Selon les résultats de l'enquête QUIBB 2011, l'incidence de la pauvreté est de 58,7%, soit une baisse de 3 points par rapport à la situation de 2006. Même si l'incidence de la pauvreté a baissé à Lomé et ses périphéries où elle est évaluée à 27,2% en 2011 contre 32,8% en 2006, une analyse des réalités a amené le gouvernement à reconnaître la vulnérabilité de certains quartiers urbains marquée par l'insalubrité, le difficile accès à certains services sociaux de base, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et d'accès des femmes au financement.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°192 DE LOTO KADOO DU 24 AOÛT 2012

Nous sommes le vendredi 31 Août 2012 et le tirage de LOTO KADOO auquel nous prenons part, porte le N°193.

Divers lots ont été remportés dans tout le pays, par les fidèles parieurs de la LONATO, lors du tirage N°192 de Loto Kadoo.

A l'intérieur du pays, ce sont les villes de SOKODE, ANIE et KPALIME qui se sont démarquées par les lots qui y ont été gagnés. Il s'agit de deux lots de 500.000F CFA et d'un gros lot de 2.000.000F CFA, remportés respectivement sur les points de vente 1205, 2453 et 7204.

A LOME, ce sont les opérateurs 3342, 7424, 8123 et 7322 qui se sont illustrés avec un lot de 500.000F CFA, deux lots de 750.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°193 de Loto Kadoo du Vendredi 31 Août 2012

Numéro de base

79

61

38

11

16

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 603 de Lotto Diamant du lundi 03 septembre 2012

Numéro de base

43

31

19

23

27



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.